Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 51/1960 (1960)

Artikel: L'effort scolaire valaisan au cours des quinze dernières années
Autor: Claret, E.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-114813

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'effort scolaire valaisan au cours des quinze dernières années

I

Une économie qui bouscule les statistiques

Le monde est en perpétuelle évolution. Sans cesse les découvertes techniques transforment l'économie, laquelle immanquablement agit sur le social et le politique. C'est la loi de la vie.

Mais il est des régions de « pointe » où ces phénomènes de transformation suivent un rythme plus rapide qu'ailleurs, où l'on brûle les étapes, où les normes sont dépassées d'une année à l'autre. C'est le cas du Valais.

Durant des siècles, cette longue vallée de 150 km., coincée entre les deux plus hautes chaînes de l'Europe, chichement ouverte d'un seul côté, a vécu en économie fermée.

Economie pauvre par ailleurs. Le 50 % du territoire est totalement improductif dans le sens agricole du terme (rochers, glaciers). C'est le plus fort pourcentage en Suisse, avant Uri (45,6 %), Glaris (30,4 %) et les Grisons (30,2 %). L'aire agricole proprement dite est actuellement de 52 000 ha., soit le 1/10 du territoire. Nulle part en Suisse l'homme n'a fait un tel effort pour construire le sol de ses cultures, lutter contre le gel, contre les éboulements, contre la sécheresse (2000 km. de bisses)

A la fin du XIXe siècle, près du 80 % de la population vivait de l'agriculture et de l'élevage, le secteur tertiaire occupant le reste. Région de forte natalité, le partage des maigres terres entraîna un morcellement incroyable de la propriété. Sur 21 300 exploitations agricoles dénombrées aujourd'hui, le tiers a moins d'un hectare de superficie, record absolu du parcellement en Suisse.

Parent pauvre, situé à la périphérie de la Confédération, quasi en dehors du circuit, le Haut-Valais dut attendre jusqu'en juillet 1878 pour voir enfin, à Brigue, le premier train de la ligne du Valais, dont la construction avait duré près de 25 ans !

Le tourisme même y fut tardif. Découvert au cours du XVIIIe siècle par Rousseau, Goethe, Byron, le canton possédait vers 1890 environ 80 hôtels ; Zermatt, le glacier du Rhône, la route de Martigny à Cha-

monix étaient les centres d'attraction des touristes anglais ou allemands qui s'aventuraient dans ce pays perdu.

Mais le XXe siècle allait profondément transformer le pays.

On pourrait signaler trois phases dans cette évolution :

1. 1900-1910 : première implantation industrielle.
2. 1920-1936 : mise en valeur de la plaine du Rhône.
3. 1945-1960 : essor général agricole, touristique, industriel.

La période 1900-1910 est celle d'une première implantation industrielle attirée au pied des Alpes par la perspective d'une force motrice nouvelle et bon marché : la houille blanche. L'industrie de l'aluminium à Chippis, l'électrochimie de la LONZA à Viège-Gampel, la CIBA à Monthey, dont les débuts coïncidèrent avec l'ouverture du Simplon (1906), allaient donner le branle à la transformation de la vallée en drainant progressivement vers leurs usines plus de 5000 ouvriers. En 1960 ce trio de pionniers garde toute son importance : Chippis, par exemple, occupe 2300 ouvriers, distribue pour 18 millions de salaires par an et consomme en électricité un milliard de kwh annuellement, c'est-à-dire plus que les Chemins de fer fédéraux !

La deuxième période est caractérisée par une politique agricole remarquable : l'assainissement et la mise en valeur de la plaine du Rhône. On sait comme le fleuve vagabondait à travers les marécages, paradis des grenouilles et des moustiques, et combien les frasques périodiques de ce mauvais garçon inquiétaient les habitants prudemment retranchés sur les premières pentes. Le Valais doit à un gouvernement clairvoyant et énergique la transformation d'une plaine pestilentielle en une petite Californie qui suscite aujourd'hui l'envie de tous ceux qui la parcourent. Ce gain de 3000 ha de terres cultivables fut commencé durant la première guerre mondiale et achevé à la veille de la seconde. C'est une étape importante dans l'essor économique valaisan.

La troisième étape — celle que nous vivons — prend naissance au lendemain de la guerre, vers 1945. L'évolution se manifeste dans tous les domaines. Le vieux pays des bisses, qui fait couler son lait dans des pipes-lines et livre la bataille des kilowatts-heure, est en train de vaincre son complexe d'infériorité. Il n'a pas fini de nous étonner.

D'abord, sa population s'est accrue de 30 000 âmes en une quinzaine d'années. Depuis 1941, l'excédent des naissances est de 2000 environ chaque année. Près d'un millier quittent le canton, bon an mal an, pour s'établir dans les villes ; mais d'autres confédérés viennent les remplacer, spécialistes, techniciens ou simples ouvriers qu'attirent le climat, le paysage ou les occasions de travail. De sorte que la pro-

gression se maintient constante. La population du canton atteint et dépasse probablement le chiffre de 170 000, ce que confirmera le prochain recensement fédéral.

Si la population augmente, la paysannerie diminue. Elle ne représente plus, aujourd'hui, que le 30 % et ce chiffre descend à 20 %, voire au-dessous si l'on entend par paysans ceux qui vivent exclusivement de l'agriculture et de l'élevage. Car le Valais, faisant en cela figure de précurseur, a créé le type de l'ouvrier-paysan, travaillant à l'usine de 6 heures à 14 heures, mais consacrant le reste de sa journée à son petit train de campagne. Il y a là une des rares formules capables d'enrayer l'exode montagnard et d'assurer une relative aisance. Quand l'épineux problème du remaniement parcellaire aura trouvé sa complète solution, un grand pas aura été accompli vers l'équilibre professionnel.

Les gens quittent la terre pour d'autres professions, mais dans le même temps, la production agricole ne cesse d'augmenter, grâce à la rationalisation. Une sage politique paysanne a fait ici plus que la mécanisation ailleurs si opérante. Les associations corporatives de producteurs (lait, fromage, fruits, légumes, vin) conseillés par des offices semi-officiels excellemment dirigés, ont fait monter en flèche la production valaisanne. Celle-ci, qui était de 15 millions de kilos de fruits et légumes en 1939, a triplé depuis lors (1958, année exceptionnelle : 61 millions de kg.). Quant aux vins valaisans, au premier rang par la qualité, ils totalisaient en 1959 400,000 hl., soit les 2/5 de la production suisse. Ces chiffres sont instables et liés aux conditions atmosphériques de l'année. Il demeure que le rendement brut de l'agriculture valaisanne est évalué à environ 140-150 millions de francs par an, loin derrière le bâtiment et l'industrie, mais assez proche du tourisme.

Ce dernier secteur ne cesse de se développer lui aussi. L'équipement touristique du Valais est impressionnant : 41 stations d'hiver et d'été, 600 hôtels avec 17 000 lits, quelque 5000 chalets dont la vogue durera longtemps encore, 17 téléphériques, 10 télésièges, 32 téléskis ; près de 3 millions de voyageurs transportés annuellement sur ses chemins de fer de montagne, 2 millions de nuitées en 1959 représentant une recette approximative de 150 millions... Ainsi le canton prend place parmi les principales régions touristiques de la Suisse tant par ses installations que par le nombre des passages.

Mais c'est dans le domaine industriel que l'évolution d'après-guerre est la plus remarquable.

Le nombre des entreprises assujetties à la loi fédérale sur les fabriques passe de 92 en 1944 à 160 en 1958 avec près de 9000 ouvriers. Si l'on ajoute les 14 000 travailleurs du secteur bois, bâtiment et génie civil, et ceux de l'artisanat, on dépasse le chiffre de 30 000, soit le

40 % de la population laborieuse. Ce qui signifie que le Valais a renversé la situation historique et qu'avant dix ans, les ouvriers occupés dans l'industrie seront deux fois plus nombreux que les paysans exclusivement adonnés à l'agriculture, sans que le pays renonce pour autant à une vocation agricole sans cesse affirmée et améliorée. C'est en cela précisément que réside l'originalité d'une évolution qui s'est faite sans heurts et sans crise à la faveur de la haute conjoncture, mais qui ne laisse pas de poser d'inquiétants problèmes pour l'avenir.

Les grands chantiers de montagne et l'apparition de nouvelles industries ont particulièrement contribué à changer la physionomie du pays.

En 1951, quelques courageux pionniers ont constitué, avec l'appui de l'Etat, une « Société de recherches économiques et sociales » en vue de favoriser l'implantation de nouvelles industries dans les régions montagneuses menacées par le dépeuplement. Une loi cantonale vint bientôt couronner ces efforts privés, invitant les communes à mettre à disposition des acquéreurs des terrains industriels avec équipement de base (courant électrique, eau, égouts), autorisant les exonérations fiscales pour les cinq et même dix premières années. Grâce à ces mesures et à d'intelligentes prospections, une quarantaine de petites industries nouvelles vinrent s'établir dans la plaine et dans les vallées. En 1946 déjà, la firme Scintilla, de Soleure, avait montré l'exemple en installant une filiale à Saint-Nicolas, dans la vallée de Zermatt, fabrique qui occupe 350 personnes de la vallée. Le canton compte à l'heure actuelle 11 industries de l'habillement et de la lingerie, 20 industries du bois, 8 de l'horlogerie, 16 fabriques de machines et d'appareils, 13 industries métallurgiques, 14 industries chimiques, etc.

Dans le bâtiment, le rythme est un des plus rapides de Suisse. En 1957, l'indice de la construction suisse, qui était de 215 pour la moyenne du pays, montait en Valais à la cote 616. Pour la seule année 1959, le volume des constructions atteignait 300 millions de francs. Il est à noter, d'autre part, que le canton occupe 13 000 ouvriers étrangers.

A lui seul, l'équipement hydroélectrique du canton représente à l'heure actuelle un investissement financier qui dépasse 5 milliards de francs et qui sera doublé dans quelque dix ans, quand la dernière étape du plan sera atteinte. Alors la puissance des usines valaisannes développera 1,7 milliards de CV et la production annuelle de 10,4 milliards de kwh. équivaudra au tiers de la production nationale.

De nombreux indices témoignent du changement survenu dans le domaine économique. Le budget de l'Etat, qui était de 9 millions en 1920 et de 13 millions en 1939, atteint 110 millions en 1960.

La fortune imposable d'environ 500 millions en 1939 a été doublée. Le bilan de la Banque Cantonale, qui était de 93 millions en 1939, a passé, en 1959, le cap du demi-milliard.

A Sion, le nombre de titulaires de chèques postaux a doublé en 20 ans et le roulement annuel dépasse maintenant deux milliards de francs.

Il serait intéressant d'étudier l'évolution du standing de vie dans les milieux de la plaine et de la montagne, la modernisation de l'habitat, l'accession aux commodités de la vie, l'augmentation du pouvoir d'achat. Sur le marché suisse, le canton est un acheteur à ne plus dédaigner.

Quelle est la solidité d'un régime économique promu à une si subite fortune ? Les observateurs et les responsables ne sont pas sans quelque appréhension pour l'avenir. Pour ces prochaines années, l'euphorie semble permise. Le programme des centrales électriques (onze usines sont encore à l'étude), le tunnel routier sous le Grand-Saint-Bernard, la Raffinerie de Collombey, la liaison Berne-Valais par le Rawyl, l'autoroute Villeneuve-Brigue assureront pour l'immédiat un volume important de travaux. Mais ce ne sont pas les capitaux valaisans qui ont rendu possibles les grands chantiers ! Le pouvoir d'achat des personnes physiques reste inférieur à la moyenne suisse. Si spectaculaire que soit le bond en avant, il ne reflète pas toujours la situation exacte du montagnard.

Notre but n'est pas de nous attarder à des considérations purement économiques. Si nous avons cité des chiffres avec quelque complaisance, c'était pour mieux illustrer ce rapide tour d'horizon et montrer comment le vieux pays évolue à une telle cadence que ces mêmes chiffres ne seront plus valables demain.

Il est temps de montrer les incidences de la nouvelle situation économique sur l'école valaisanne.

II

L'ÉCOLE VALAISANNE EN DEVENIR

Autrefois

L'Ecole valaisanne, dont les grandes lignes ont été définies par la loi de 1873, est essentiellement adaptée à l'économie montagnarde. La scolarité minimum y est de six mois, minimum que les communes peuvent prolonger jusqu'à neuf mois. Ce sont elles encore qui fixent les vacances, nomment les maîtres, construisent les bâtiments scolaires. De leur côté, les jeunes maîtres ne reçoivent leur diplôme qu'après un stage dans une école d'agriculture.

Jusque vers 1940, la très grande majorité des communes s'en sont tenues au minimum de six mois, les parents ayant besoin des enfants pour la pâture du bétail et les travaux de la campagne. Dans les régions de transhumance, comme le Val d'Anniviers ou le Val d'Illiez, une scolarité plus longue eût été particulièrement difficile. On entrait

en classe le 1er novembre pour en sortir le 30 avril, sans congé ni à Noël ni à Pâques. L'école villageoise des années 1920 ne connaissait ni travaux manuels, ni solfège, ni sciences appliquées, fort peu de dessin, encore moins de gymnastique ; on portait toute son attention sur l'orthographe, le calcul, l'histoire, la géographie, le catéchisme et la calligraphie. Pas ou peu de matériel didactique, souvent un mobilier rudimentaire dans une simple chambre de maison particulière, louée par la commune. Le régent, après avoir enseigné six heures par jour, reprenait place au pupitre chaque soir d'hiver pour faire classe aux grands du cours complémentaire. De mai à fin octobre, lui, qui n'était payé que pour six mois, devait se trouver une occupation « accessoire ». Il travaillait généralement dans l'hôtellerie comme guide ou secrétaire, à moins qu'il n'eût un petit train de campagne ou n'ouvrît lui-même une pension de famille. A cela s'ajoutaient fréquemment certaines fonctions que personne ne songeait à lui disputer : organiste, directeur de chorale ou de fanfare, agent de banque ou d'assurance, secrétaire communal. Avec le temps, on le nommait président, député, préfet. Si, dans sa jeunesse, il avait su profiter de ses longues vacances scolaires pour suivre des cours de cadres, il était facilement capitaine, major, lieutenant-colonel, ajoutant le prestige de l'uniforme à celui de l'autorité civile, n'évitant pas toujours le complexe de supériorité de celui qui se croit né pour commander. Le danger en tout cela était que l'accessoire ne devînt le principal : l'école ne devait pas tarder à souffrir de tant d'activités diverses !

L'évolution économique qui suivit la seconde guerre mondiale, les progrès de la mécanisation, la facilité des transports favorisant l'accès aux écoles secondaires de la ville démontrèrent bientôt que le système scolaire valaisan était périmé.

Seul, avec les Grisons, le Valais avait encore une scolarité de six mois. Scolarité absolument insuffisante en regard des nécessités actuelles. Il devenait urgent de changer cet état de choses. Tout un programme de réformes fut décidé par les autorités scolaires : revalorisation de la fonction d'instituteur par une hausse des traitements et par une formation plus poussée, prolongation de la scolarité, modernisation du programme, rénovation et construction massive de bâtiments scolaires, équipement du canton en écoles ménagères et secondaires, orientation et formation professionnelle, gratuité de l'enseignement secondaire étendue aussi loin que possible, création de bourses et de prêts d'honneur, etc.

Voyons dans le détail comment ce programme fut accompli.

La prolongation de la scolarité

Etat et communes se mirent en campagne, opérant sur plusieurs fronts à la fois, mais sans jamais rien brusquer. Les transformations

rapides ne sont pas toujours les plus sages. Dans un canton où la démocratisation est particulièrement poussée, où le référendum législatif est obligatoire, il convenait de ne pas heurter l'électeur montagnard, moins prompt que le citadin à remarquer l'évolution du pays. C'est pourquoi la Loi scolaire de 1946 eut un caractère plutôt modéré, ne bousculant rien, se contentant de poser des jalons. Elle maintenait, par exemple, la scolarité de six mois, mais invitait fermement les communes à prolonger ce minimum. Certaines le firent d'emblée, d'autres avec hésitation et réticence. Parfois l'opposition fut très nette. Le fruit ne semblait pas mûr. L'Etat, diplomate, préféra agir par persuasion. Ici ou là, on prolongea de quinze jours, puis, deux ans plus tard, d'un mois, puis d'un mois et demi. Constatant que l'opposition venait souvent de personnes sans enfants en âge de scolarité, le Conseil d'Etat, par arrêté du 11 avril 1958, autorisa les parents désireux d'une prolongation à l'obtenir par simple demande à l'autorité communale. Il comptait que les récalcitrants, craignant les comparaisons dangereuses entre enfants et familles, et le dépit aidant, finiraient par accepter le nouvel état de choses. Ce qui ne manqua pas de se produire !

A l'heure actuelle, dans la partie romande du canton, deux communes seulement ont encore une scolarité de six mois.

Ce qui ne veut pas dire que l'uniformisation soit maintenant chose faite. La situation présente, avec des classes à sept mois, sept mois et demi, huit et neuf mois ne peut être qu'un acheminement vers l'uniformité. Les instituteurs eux-mêmes le souhaitent ardemment, qui ont plus de difficulté à trouver une occupation pour trois mois que pour six mois, et qui aspirent à 42 semaines de scolarité pour avoir droit au traitement annuel. Une nouvelle loi sera soumise au peuple dans quelque temps, qui exigera le minimum de huit mois de classe, avec faculté, pour les communes, de prolonger d'un mois, faute de quoi elles risquent de ne pas trouver le personnel enseignant nécessaire.

Le tableau ci-après permet la comparaison entre 1944 et 1960.

Scolarité	1944	Haut Valais 1960	Bas Valais 1960	Total 1960
6 mois	503	116	24	140
6 ½ mois	58	6	9	15
7 mois	85	38	196	234
7 ½ mois	17	15	48	63
8 mois	39	88	109	197
8 ½ mois	—	3	14	17
9 mois	88	34	91	125
9 ½ mois	14	—	155	155
Total des cl.	804	300	646	946

Le tableau suivant montre la progression de la population scolaire en l'espace de 15 ans.

En 1960, 7 à 8000 enfants de plus qu'en 1944, ce qui représente une augmentation de 20 % et nécessita l'ouverture de plus de 150 classes. On conçoit le souci des autorités pour trouver de nouveaux locaux et surtout de nouveaux maîtres alors que les hauts salaires de l'industrie privée étaient sans comparaison possible avec le très modeste traitement de six mois versé à l'instituteur... La commune de Sion, pour nous limiter à un seul exemple, avait 39 classes primaires, industrielles et ménagères en 1944 : elle en a 102 aujourd'hui.

Ce phénomène n'est évidemment pas propre au Valais ; il est général en Suisse et en Europe. Chaque semaine, les grandes villes ont à jongler avec les chiffres des classes et des maîtres. On peut affirmer néanmoins que dans aucun canton campagnard, la progression n'a été aussi forte qu'en Valais.

STATISTIQUES SCOLAIRES VALAISANNES

	1944-1945	1959-1960
Nombre de classes enfantines et primaires	804	946
Population masculine des écoles primaires	12 213	
Population féminine des écoles primaires	11 432	
Total	23 695	26 351
Nombre de classes (années) secondaires ou moyennes régionales	17	64
Population secondaire ou moyenne régionale	(420)	(1250) [1]
Nombre d'écoles ménagères (à 2 années)	24	62
Total des élèves ménagères	788	2075
Total des jeunes gens des cours complémentaires	3820	1962 [2]
Total des apprentis et apprenties des cours professionnels et commerciaux	1171	2591 [2]
Elèves de l'enseignement classique des gymnases et lycées	570	1110
Elèves des classes commerciales et techniques	(580)	(1280)
Elèves des écoles normales	113	301
Elèves des Instituts spéciaux ou privés : section langue, préventoriums, sanas, homes d'altitude, écoles d'agriculture, nurses, infirmières, etc.	1035	(2100)
Total de la population scolaire ou étudiante de six à vingt ans	32 192	39 920

[1] Les statistiques 1960 ne nous étant pas encore parvenues pour certaines catégories, nous avons pris les chiffres de 1959. De ce fait, le total n'est pas rigoureux. Même remarque pour 1945, certains chiffres étant de 1944. Nous avons mis ces nombres entre parenthèses.

[2] Ces deux chiffres font bien voir la diminution des professions agricoles au profit de l'industrie et de l'artisanat.

Les constructions scolaires

La loi scolaire de 1873 spécifiait que les édifices scolaires devaient être fournis par les bourgeoisies, tandis que l'ameublement et l'entretien incombaient aux municipalités. De là une grande différence d'une

commune à l'autre. En plaine, la situation économique étant plus saine, les bâtiments scolaires étaient généralement convenables ; mais en montagne, les communes dépourvues de moyens se contentèrent souvent d'une solution de fortune. C'est à juste titre qu'on a parlé de « taudis scolaires ». Beaucoup étaient mal situés, mal disposés, exigus, vétustes, insuffisamment éclairés et aérés, sans eau courante, difficiles à chauffer, avec des toilettes sans hygiène, au surplus imprégnés de « l'odeur inoubliable de l'école », odeur que l'on retrouvait le jour de la rentrée avec la même intensité qu'à la clôture de l'année précédente... Dès le début du siècle, les médecins scolaires dans leurs rapports avaient jeté le cri d'alarme. La loi fédérale de 1903 concernant le subventionnement de l'école primaire avait apporté quelques espoirs, mais le travail à faire revêtait une telle ampleur que les améliorations furent insignifiantes. Il fallut attendre la nouvelle loi scolaire de 1946, introduisant le principe de subsides différentiels pour les communes pauvres. De son côté, l'essor économique de l'après-guerre provoqua en quelques années une véritable épidémie de constructions dont bénéficia toute la communauté valaisanne, les écoles y compris. Les crédits budgétaires n'arrivèrent plus à fournir les subventions au rythme des constructions. En 1958, l'Etat demanda un crédit extraordinaire de 5 millions pour les subventions en retard.

Le nombre de bâtiments entièrement nouveaux construits ces 15 dernières années est de 112 pour l'ensemble du Valais (171 communes). Quant aux rénovations, transformations, agrandissements, leur nombre dépasse 130. Il serait intéressant de connaître le montant des investissements scolaires depuis 1945. Contentons-nous d'indiquer la part de l'Etat, sous forme de subventions, ces chiffres étant suffisamment éloquents par eux-mêmes.

1944	Fr.	38 500	1953		Fr.	970 000	
1945	»	40 200	1954		»	600 000	
1946	»	50 400	1955		»	1 050 000	
1947	»	80 000	1956		»	1 300 000	
1948	»	220 000	1957		»	3 040 000	
1949	»	220 000	1958		»	2 500 000	
1950	»	100 000		plus	»	5 000 000	subv. retardées
1951	»	425 000		plus	»	5 000 000	nouv. école norm.
1952	»	450 000		plus	»	10 000 000	nouv. école prof.
			1959		»	2 500 000	
				plus	»	800 000	supplém. Ecole norm.
			1960		»	2 500 000	

soit plus de 30 millions destinés aux constructions scolaires, à quoi il faut ajouter 10 millions de subventionnement pour les projets à l'étude actuellement et exécutables ces prochaines années.

On ne parlera bientôt plus de « taudis scolaires ».

Si les nécessités modernes, l'hygiène et la santé des enfants, la poussée occasionnée par l'accroissement de la population scolaire ont été des arguments décisifs, il n'en reste pas moins qu'une plus

grande aisance économique a seule permis un tel volume de constructions. Le « palais scolaire » est lui aussi un signe des temps.

Un programme souple et moderne

Le problème le plus urgent était la prolongation de la scolarité. Il était lié à la refonte générale du programme et à son adaptation à l'évolution économique moderne.

Déjà en 1945, les villes avaient timidement introduit les travaux manuels pour garçons. En 1954, parut un nouveau programme de travaux féminins. Simples escarmouches d'avant-garde.

En 1955, le Département nomma une commission de réforme chargée de préparer un nouveau programme général pour toutes les classes primaires. La tâche fut particulièrement ardue en raison de la durée si variable de la scolarité, allant de six à neuf mois et demi.

La commission s'en tira fort bien en imaginant un programme minimum et un programme maximum et laissant aux maîtres suffisamment de liberté d'adaptation. Après deux années d'essai dans les classes d'expérimentation, le programme fut rendu obligatoire en automne 1959, à titre provisoire.

Il comportait des disciplines nouvelles comme les travaux manuels, l'hygiène et les sciences appliquées, des leçons de politesse ; il préconisait les leçons de choses et les Centres d'intérêt ; en outre, chaque matière du programme était précédée d'un aperçu méthodologique et didactique du plus haut intérêt.

D'autres problèmes restent à résoudre pour obtenir de l'école primaire valaisanne son efficience maximum.

Une tendance assez générale voudrait faire commencer l'école primaire à six ans. Une autre voudrait la prolonger jusqu'à seize. Il convient de ne rien bousculer. C'est souvent « par la bande » que se présentent les meilleures solutions. A cet égard, l'ouverture en automne 1960 d'une école normale Montessori à Sion — la première officiellement reconnue en Suisse — et la multiplication des écoles secondaires régionales simplifieront le problème, sans peut-être mettre d'accord tout le monde. Le Valaisan est en fait assez traditionaliste ; il laisse faire aux autres les expériences audacieuses. Il n'a adopté ni la lecture globale ni l'écriture script ; le retour actuel aux anciennes formules semble lui donner raison. Par contre il est en train de révolutionner l'enseignement du calcul en prônant la méthode belge dite « des nombres en couleur » (matériel Cuisenaire). Les classes Cuisenaire sont aujourd'hui une centaine dans le canton et les spécialistes se penchent avec intérêt sur les résultats surprenants obtenus dans les classes inférieures. Le mouvement, parti de l'école normale, est appelé à se généraliser très rapidement. Au cours cantonal de perfection-

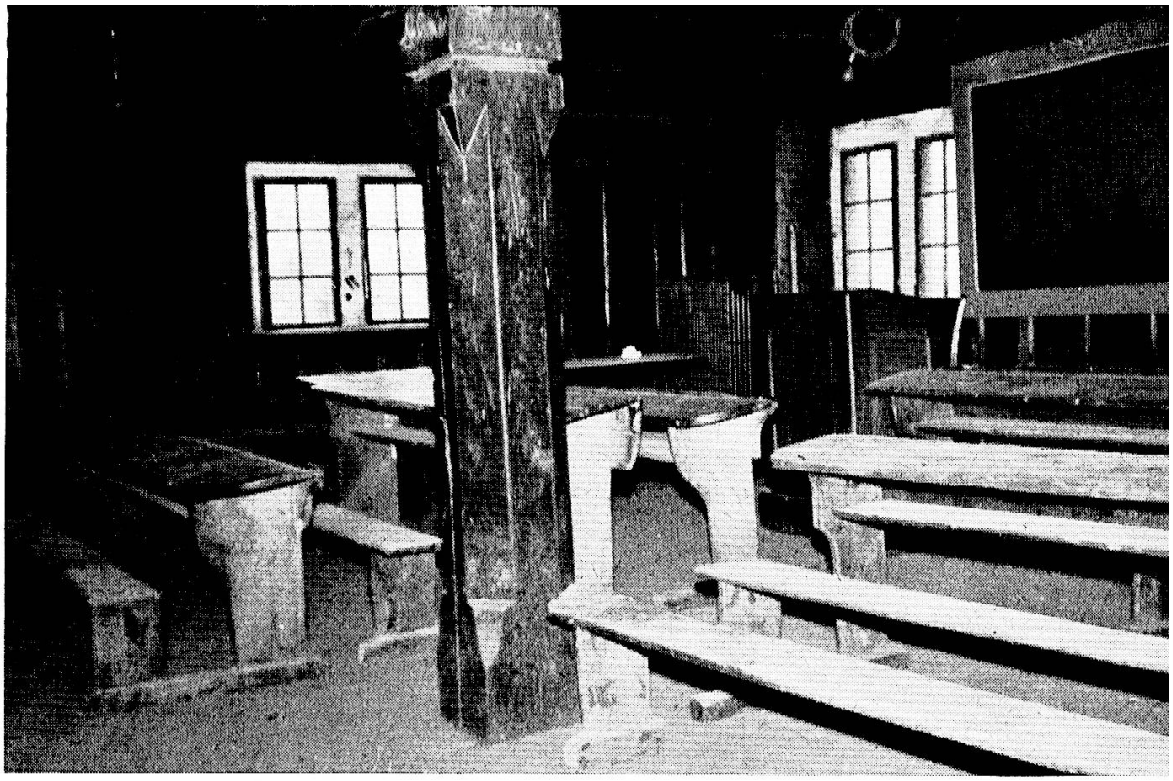

Autrefois

Deux visages de la salle d'école

Aujourd'hui

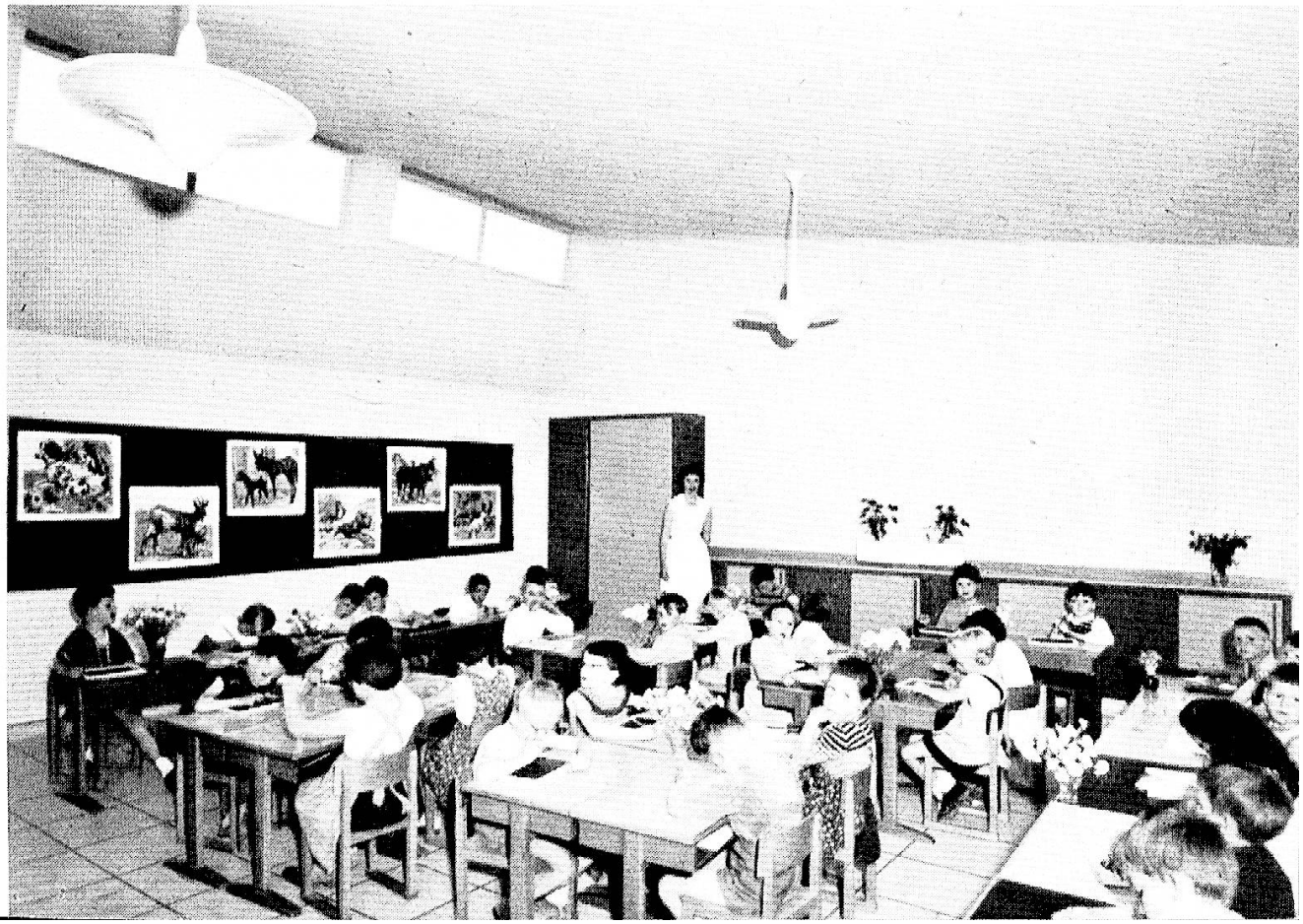

Respecter
le style local,
surtout en montagne

Ulrichen

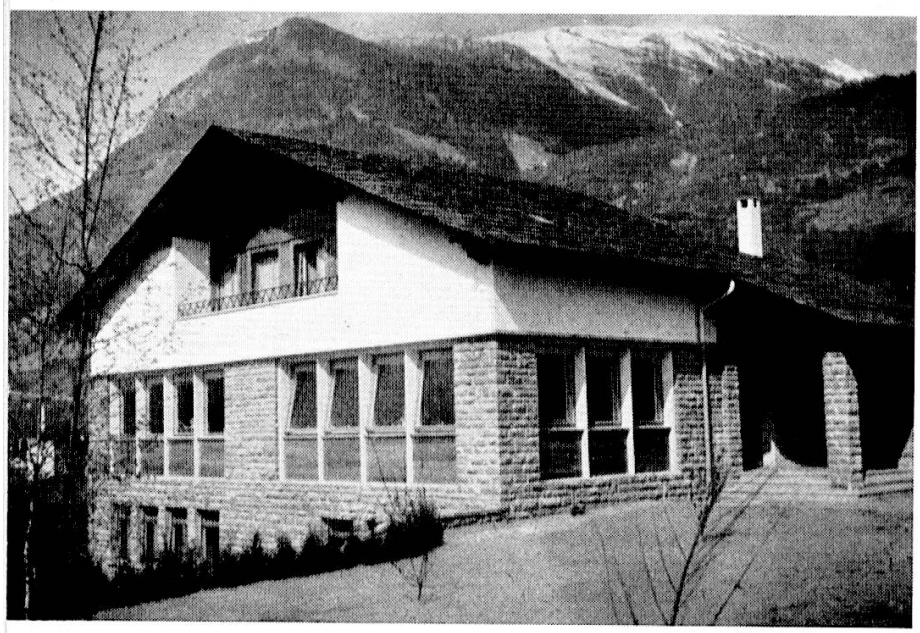

Leytron

(Photo « Le Rhône », Martigny)

Bürchen

Verbier (Photo Dany, Verbier)

Grimentz

Châteauneuf, au pays des cigales. Tout semble conçu ici pour conserver ombre et fraîcheur

Saas-Almagel se protège contre le froid (1679 m)

Baltschieder

Un modernisme de bon aloi

Saint-Nicolas

Monthey : école ménagère

Sierre : école secondaire et préartisanale

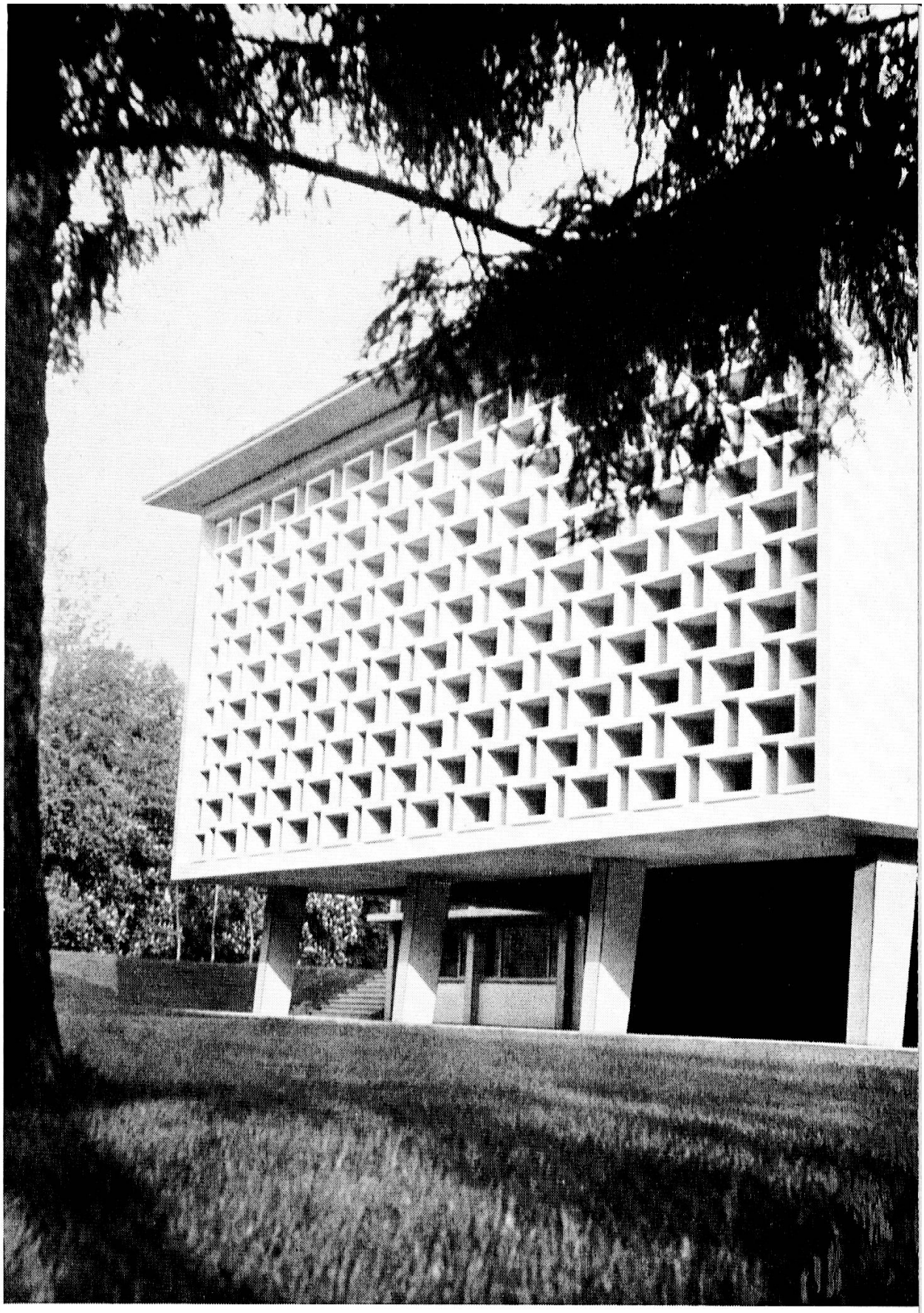

Lycée de Sion : l'Aula (600 places)

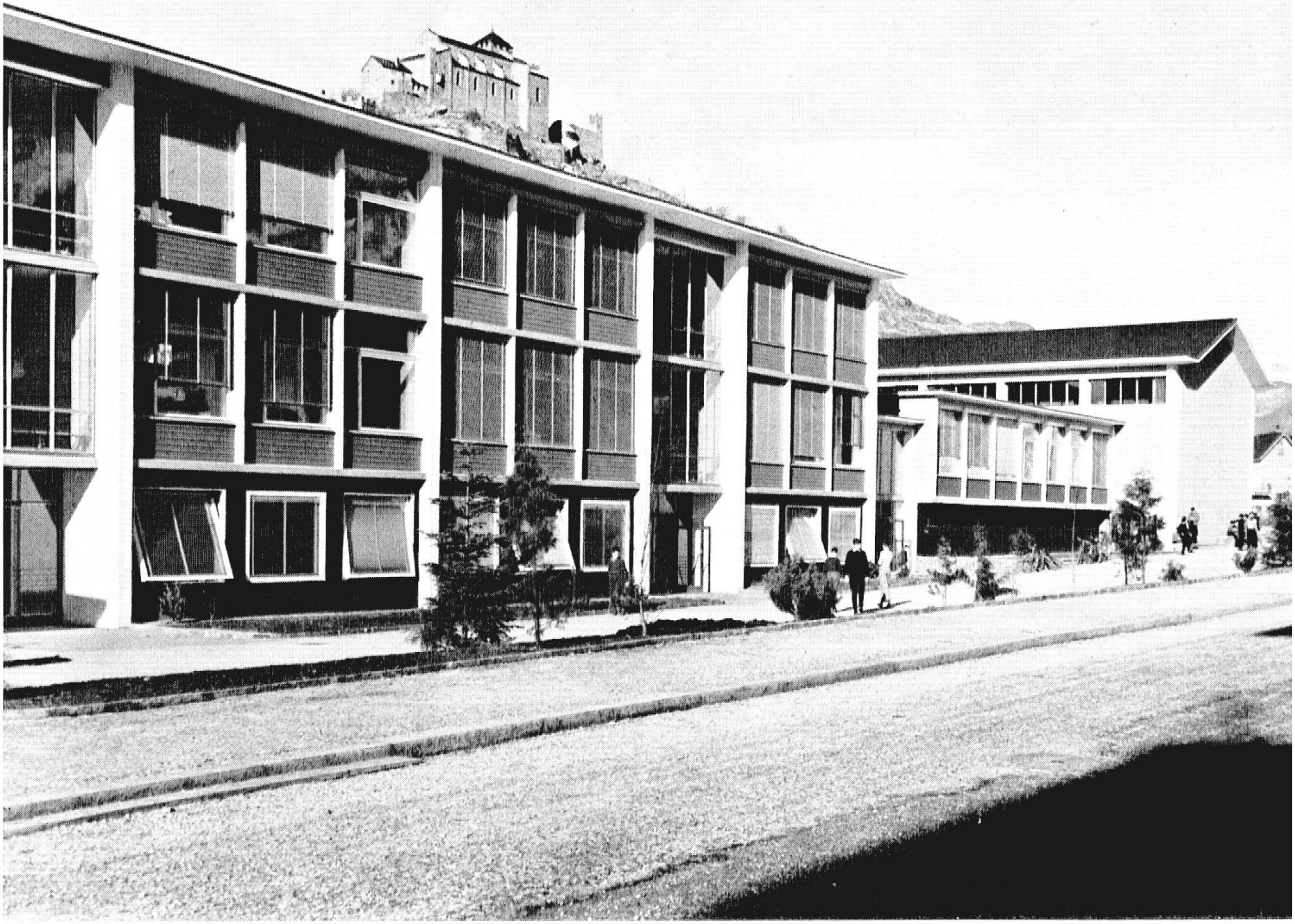

Un palais scolaire : l'école du Sacré-Cœur, à Sion

nement 1960, le nombre des participants inscrits à la section Cuisenaire dépassait 150, dont plusieurs venus de l'étranger.

Traditionalisme n'est pas nécessairement étroitesse d'esprit ou repli sur soi.

Si l'enseignement du dessin, du dessin technique surtout, reste encore particulièrement faible en Valais, la gymnastique a fait par contre de réjouissants progrès. Aux examens de fin de scolarité, la moyenne de succès est montée régulièrement de 52 % en 1945 à 68,8 % en 1959. Cette amélioration se fait sentir aux examens du recrutement : en 1959, le Valais occupait le 13e rang parmi les cantons suisses, le quart des recrues obtenant la mention d'honneur. Cette même année, l'école normale de Sion se plaçait au deuxième rang des 72 écoles supérieures (lycées, écoles cantonales, écoles normales) de Suisse pour les examens de gymnastique. Le mérite en revient aux maîtres et maîtresses primaires qui se placent en tête des cantons romands pour le nombre des participants aux cours de la Société suisse des maîtres de gymnastique.

Ajoutons que la pédagogie curative est l'objet de soins attentifs de la part du Département et du canton. L'Institut cantonal du Bouveret dont les installations ne laissent rien à désirer, compte 200 élèves répartis en 15 classes. Les autres établissements subsidiés, la Sainte-Famille à Sierre et Fleur des Champs à Montana sont plus petits, mais la vie de famille y est aussi plus facile.

A noter que les écoles privées se développent aussi grandement, surtout dans les stations de montagne. Quant aux écoles protestantes, l'Etat les reconnaît officiellement ; il verse intégralement sa part de traitement au personnel enseignant protestant, selon les tarifs officiels.

Enseignement ménager et complémentaire

Un des plus beaux fleurons de l'école valaisanne est certainement la création des écoles ménagères.

Il faut bien avouer qu'elles étaient particulièrement nécessaires dans cette région alpestre où le régime alimentaire, l'hygiène domestique et personnelle étaient souvent des plus rudimentaires..

En 1939, le nombre des écoles ménagères était réduit à une douzaine. Devant l'impossibilité matérielle de procéder à un équipement rapide, le Département créa des cours ménagers itinérants qui connurent un très grand succès. La participation alla en diminuant au fur et à mesure que se créaient les classes ménagères régulières. En 1954, année de déclin, il y eut encore 20 cours ambulants avec 244 élèves, et 67 cours de couture et de raccommodage suivis par 767 jeunes filles et mères de famille.

Aujourd'hui, grâce aux subsides de la Confédération et du canton, les écoles ménagères sont au nombre de 62, avec 134 classes. Souvent les villages se groupent à deux ou à trois ; on peut dire que dans la

partie romande du canton, l'enseignement ménager est presque complètement équipé. Un seul point noir : le manque de maîtresses ménagères. La pénurie durera quelques années encore. En 1959, il a fallu faire appel à 27 maîtresses étrangères au canton, notamment à huit maîtresses belges. Quant aux installations matérielles, elles sont des plus modernes et n'ont rien à envier aux établissements similaires des grandes villes.

Dans le domaine de l'enseignement complémentaire, une formule originale a été trouvée en 1955, qui constitue un immense progrès. On sait que les jeunes gens qui n'ont fréquenté que l'école primaire et qui ne font pas d'apprentissage régulier, sont soumis à 120 heures par an de cours complémentaires jusqu'à l'âge de 20 ans. Jadis, ces cours se donnaient les soirs d'hiver et n'étaient souvent qu'une répétition fastidieuse du programme primaire. Si, dans les vallées, les jeunes gens montraient souvent un réel appétit de connaissances, dans les petites villes de la plaine par contre, les jeunes astreints à ces cours n'étaient la plupart du temps que des manœuvres, des ouvriers d'usine ou des ratés qui se désintéressaient de tout enseignement. Le gendarme avait souvent à intervenir.

Durant l'hiver 1955 /1956, le Département de l'Instruction publique fit réunir aux casernes de Sion tous les « complémentaires » des districts de Sion et d'Hérens. Il les répartit selon des classes d'âge par groupes d'une vingtaine. Un directeur de cours, entouré de maîtres réguliers, de professeurs auxiliaires, de conférenciers, techniciens, maîtres d'état, chefs de services divers, distribuait l'enseignement selon un programme soigneusement concerté d'avance. Le repas de midi et les déplacements quotidiens étaient à la charge des communes, trop heureuses d'être débarrassées de cette corvée. Outre qu'on économisait le personnel, les résultats furent si satisfaisants pour les maîtres et pour les jeunes gens eux-mêmes que la formule fut généralisée dans tout le Valais romand dès l'année suivante. Le Haut-Valais fut plus long à s'organiser à cause de la difficulté à trouver des locaux.

Voici en quels termes s'exprimait le responsable fédéral de la formation professionnelle agricole, après une visite aux cours centralisés de 1957 : « La journée du 27 janvier 1957 passée en Valais aura été pour nous riche d'enseignements. Elle nous a permis d'apprécier à sa juste valeur le gros effort fait par le canton du Valais pour donner plus de consistance et de relief aux cours post-scolaires agricoles. Nous avons pu nous rendre compte que la fréquentation de ces cours n'était plus considérée comme une corvée par les assujettis, mais bien comme un enrichissement indispensable... Il est incontestable que le cours centralisé procure de sérieux avantages par rapport à l'ancienne formule. Le nouveau système mérite d'être développé, et, pour ce qui nous concerne, nous ferons de notre mieux pour l'encourager et pour vous aider. »

Ecoles secondaires régionales
Ecoles supérieures

Avant la seconde guerre mondiale, en dehors des trois collèges cantonaux, seules les petites villes de la plaine avaient des classes secondaires, dites « industrielles » depuis l'apparition des premières usines, qui procuraient, durant trois ans au maximum, un utile complément de formation. Ces classes étaient communales, chacune avait son programme propre, souvent mal raccordé aux écoles supérieures techniques ou commerciales.

Avec le développement économique de l'après-guerre, il devenait urgent d'organiser, en un ensemble cohérent, ces écoles municipales, de les rendre accueillantes à tout un district ou à toute une région, d'en préciser l'appellation, d'en fixer le programme et les manuels en fonction des raccords possibles avec les sections commerciales ou techniques des lycées, d'élaborer le statut des maîtres secondaires, surtout d'arriver à la gratuité quasi complète de cet enseignement secondaire régional.

Ces épineuses questions n'ont pas encore toutes trouvé leur solution aujourd'hui ; elles exigeront sans doute quelques années encore, jusqu'à ce qu'une nouvelle loi scolaire vienne reconnaître *de facto* la nouvelle organisation.

Ces écoles secondaires régionales, pour le moment encore à la charge des communes ou groupes de communes, mais avec subventions de l'Etat, sont promises à un grand développement. Le Valais en compte aujourd'hui 20 avec 64 classes ou divisions.

A l'échelon supérieur, les trois collèges cantonaux de Brigue, Sion et Saint-Maurice voient leur population scolaire augmenter d'année en année. Si l'on ajoute le Collège des Dames Blanches à Sion qui, depuis de nombreuses années, prépare les jeunes filles à la maturité classique, ainsi que l'Institut Saint-Joseph à Monthey, le nombre des étudiants en humanités latines se rapproche du millier, le record étant détenu par le collège de la Royale Abbaye, foyer de formation littéraire et philosophique. Récemment, cet établissement, vieux de 150 ans, a payé son tribut à la technique moderne en créant une section latin-sciences. De même, la section technique du collège de Sion a été prolongée à cinq ans, eu égard aux exigences du Poly ou de l'Epul.

Quant aux écoles commerciales délivrant le diplôme cantonal ou la maturité commerciale, elles sont au nombre de 11. Le canton est suffisamment équipé dans ce domaine.

Depuis quelques années, l'Etat du Valais, avec l'appui généreux de quelques grandes firmes industrielles, a créé des bourses et des prêts d'honneur intéressants pour favoriser les études scientifiques. Une quarantaine d'étudiants en bénéficient actuellement.

L'enseignement professionnel

C'est dans l'enseignement professionnel que l'évolution scolaire valaisanne a été la plus spectaculaire et a posé aux autorités responsables les problèmes les plus ardus et les plus urgents.

Nous avons montré au début de ces pages l'augmentation extrêmement rapide de la petite et moyenne industrie. Sur 100 jeunes Valaisans en âge de choisir leur profession, il n'y en aura bientôt plus que 20 qui resteront à la terre.

En 1936, le Valais comptait 460 apprentis.

Vingt ans plus tard, ils étaient 2585, soit une augmentation de 462 %. Cette augmentation est de loin la plus forte enregistrée en Suisse durant cette période, la moyenne nationale étant, pour ces mêmes années, de 49,5 %.

Les organes responsables du service professionnel estiment que, vers 1980, le nombre des apprentis atteindra 5000. Or le nombre actuel de places offrant la garantie d'une bonne formation professionnelle est inférieur à 2000. D'où l'obligation, ou d'envoyer ailleurs les meilleurs éléments par vagues entières, ou de créer des ateliers-écoles en nombre suffisant pour former les apprentis dans les deux langues. Le bon sens se devait de choisir la seconde solution. En 1958, le peuple a voté dix millions pour cet équipement professionnel. Le concours d'architecture s'est terminé en février 1959 et le Centre de Sion va entrer sous peu dans la voie des réalisations. Il est prévu pour 2500 apprentis. D'autres centres se construiront à Brigue et à Viège pour la partie allemande (1800 apprentis), puis à Martigny et à Monthey pour les métiers du fer.

Bien entendu, le service cantonal de la formation professionnelle n'a pas attendu le verdict du peuple pour s'occuper de toute cette jeunesse laborieuse. Les cours hebdomadaires se donnent depuis fort longtemps à Brigue, Viège, Chippis, Sion, Martigny et Monthey. En 1959, 760 jeunes gens et jeunes filles ont obtenu le certificat fédéral de capacité.

Une formule originale mérite d'être signalée : celle de l'orientation professionnelle. Les jeunes gens indécis sur le choix d'un métier passent un mois en internat au Centre d'orientation de Sion. Là, ils sont soumis à des tests psychotechniques, manuels, moraux, sociaux ; ils visitent ateliers et usines, se familiarisent avec tous les corps de métier, découvrent leur valeur humaine et économique, sont parés à résister à l'appât des salaires élevés, immédiats, mais instables des manœuvres. Leur comportement à l'internat n'échappe pas aux éducateurs expérimentés qui les guident et les observent sans contrainte.

Après un mois de contacts quotidiens, les maîtres peuvent formuler un jugement bien plus motivé que le hâtif examen d'un orientateur professionnel.

Ce système d'orientation, créé en 1944 par le Département de l'Instruction publique, certainement unique en Suisse, est celui qui offre le maximum de garanties. Plus de 3000 jeunes ont été ainsi orientés en des stages d'un mois, par groupes de 30-35 à la fois. Parents, personnel enseignant, patrons et maîtres d'état sont si convaincus de la sagesse de cette formule que les places doivent être retenues souvent longtemps à l'avance.

En 1959, a été lancé, selon ce système, le premier stage d'orientation pour jeunes filles.

La constatation ayant été faite que les apprentis étaient particulièrement faibles pour le dessin, le Département organise, depuis quelques années, des cours de 80 heures (dix jours consécutifs) de dessin technique, obligatoires pour toutes les professions qui comportent cette discipline. En 1959, 550 jeunes ont dû suivre ce cours.

L'avenir professionnel du pays ne sera assuré que par la formation rationnelle de cadres moyens et supérieurs. Jusqu'à présent, la plupart des industries valaisannes, de même que les grands chantiers hydroélectriques, devaient faire appel aux techniciens confédérés ou étrangers, l'indigène se contentant trop souvent d'être manœuvre pour gagner le plus tôt possible. C'est pourquoi l'Etat se préoccupe aussi des contremaîtres, chefs de chantier, techniciens et ingénieurs. Chaque année de nombreux cours sont ouverts aux meilleurs ouvriers, cours de maîtrise et cours de préparation au technicum. Cette action commence à porter ses fruits. Grâce à ces cours de perfectionnement, 366 Valaisans sont actuellement possesseurs de la maîtrise fédérale.

A l'école spéciale de Martigny, on essaie de former une première équipe de futurs maîtres professionnels que l'on envoie en stages dans les principaux technicums suisses ou étrangers.

Le législateur a étendu aux apprentis pauvres le droit aux bourses et aux prêts d'honneur, la pauvreté matérielle ne devant plus être un obstacle à l'apprentissage d'un métier. En 1959, il a été octroyé aux apprentis 197 bourses et 35 prêts d'honneur.

Le personnel enseignant

Revaloriser la profession d'enseignant a été l'un des buts les plus énergiquement poursuivis par les Autorités scolaires cantonales, tant sur le plan matériel que sur le plan intellectuel.

Plusieurs augmentations successives ont relevé le traitement de base du personnel enseignant, qui ne peut plus se plaindre aujourd'hui d'être prétérité. Sans atteindre les normes de Genève ou de Berne, l'instituteur valaisan peut s'estimer bien payé... pour les mois de sco-

larité. Son rêve est de pouvoir enseigner 42 semaines pour avoir droit au traitement annuel. La solution ne saurait tarder.

Sur le plan de la qualification pédagogique, les exigences ont été à maintes reprises augmentées.

En 1940, la durée de l'école normale fut portée à 4 ans. Elle sera de cinq ans dès 1961, avec deux ou trois années d'école secondaire au préalable. Des examens psychotechniques lors de l'admission et des stages pratiques de plusieurs semaines en dernière année, vinrent encore compléter les mesures prises pour une bonne sélection du corps enseignant.

Comme tous les cantons suisses, le Valais a connu la pénurie des maîtres d'école. Les candidats n'ont jamais manqué, mais les locaux trop exigus contraignaient à une regrettable limitation. Aujourd'hui, le nombre des normaliens et normaliennes dans les deux établissements de Sion et de Brigue dépasse 300, soit environ le quart du personnel enseignant en activité.

Pour aider les maîtres dans leur tâche scolaire, la loi de 1946 créa un « Office de l'Enseignement », sorte de Centre de documentation pédagogique au service du personnel enseignant.

En outre, depuis 1944, le Département organise chaque année deux cours cantonaux de perfectionnement pour lesquels il est fait appel aux meilleurs spécialistes de Suisse romande et alémanique. Sans être obligatoires, ces cours connaissent toujours une très nombreuse affluence. Ceux de 1959 ont totalisé 460 participants, soit les 3/8 du corps enseignant. Fait probablement unique en Suisse et qui montre bien le souci des autorités scolaires à améliorer sans cesse la qualité du corps enseignant, chaque participant reçoit logement et pension gratuits, et même une modeste rétribution quotidienne.

Nous avons parlé de réalisations matérielles, extérieures, chiffrables de l'école valaisanne, pour être à la hauteur de la situation économique nouvelle.

Si nécessaires et courageuses que soient ces réalisations sur le plan temporel, elles nous paraissent bien insuffisantes sans complément d'ordre moral. Il est vrai que les dépenses consacrées à l'instruction de la jeunesse sont un des meilleurs investissements pour l'avenir, à condition que l'éducation ne soit pas inférieure à l'instruction.

Le Valais se transforme matériellement dans un sens heureux. Il dépend de ses habitants — au demeurant de l'école — que cette augmentation de bien-être ne soit pas au détriment des qualités humaines. Les hommes qui ont leur demeure en ce pays seront-ils assez forts pour supporter le poids de ce bien-être ?

Un gars de la montagne, éduqué à une lutte serrée contre des forces naturelles hostiles, à l'insécurité des récoltes, à l'argent rare et aux distractions rudimentaires, se trouve bien souvent désarmé en face de la vie trépidante de l'usine ou du chantier, en face du gain régulier

et sûr, des nombreux loisirs et des mille occasions de dépense, en face de notre système moderne d'assurances contre tous risques...

C'est pourquoi il lui faut un « supplément d'âme ».

Supplément que l'école seule peut et doit lui donner.

Supplément pour le présent et supplément pour l'avenir.

Car si la prospérité exige des âmes fortes pour ne pas se laisser dominer par les richesses, l'appauvrissement après l'aisance demande des âmes plus solides encore, écrit Sylvain Maquignaz à propos du Valais de demain.

Qui sait, en effet, ce que demain nous réserve ? La crise peut survenir quand seront terminés les grands travaux, malgré la multiplication des petites et moyennes industries presque toutes orientées vers le marché extérieur.

C'est la tâche de l'école de préparer la jeunesse à supporter l'adversité comme elle a supporté la prospérité.

Cette tâche, l'école valaisanne, à la lumière d'une foi authentiquement chrétienne, est prête à l'assumer.

E. CLARET.